

Sens du travail et engagement à la PJJ

Disciplines concernées : anthropologie, droit, histoire, psychologie, sciences de l'éducation et de la formation, science politique, sociologie

Contexte et enjeux

Le travail social s'est historiquement construit au XIXe siècle à partir de valeurs dites humanistes et de justice sociale. Les travaux de recherche qui se sont intéressés aux professionnels du travail social de la seconde moitié du XXe siècle ont montré les liens entre logique vocationnelle, logique d'engagement et logiques professionnelles dans les trajectoires des travailleurs sociaux. Cependant, depuis quelques années, le sens du travail est questionné dans l'ensemble des sociétés occidentales, phénomène auquel le travail social n'échappe pas. Des chiffres provenant des institutions de formations pointent notamment un déficit de candidats dans les filières préparant aux métiers du travail social, à l'instar de celles préparant aux métiers de l'enseignement. Ce constat¹, qui concerne les métiers de la protection judiciaire de la jeunesse, soulève une série de questionnements sur l'attractivité du secteur social en général.

De nouvelles recherches permettraient de comprendre en quoi les orientations en matière de politiques sociales, les mutations du champ du travail social et les conditions concrètes d'exercice du métier affectent (ou non) les vocations chez les professionnels de la PJJ. Elles permettraient d'analyser les ressorts de leur engagement et ses évolutions au cours de la carrière, de quantifier et de comprendre les logiques de désengagement chez ceux qui quittent l'institution mais aussi d'analyser les recompositions des identités professionnelles au regard notamment de la diversification des statuts des professionnels et de l'arrivée de nouvelles générations au sein de l'institution.

Il s'agira d'interroger les notions, à la fois distinctes mais imbriquées, de sens du travail et d'engagement. Ces deux notions permettent d'analyser l'imbrication entre les convictions personnelles des individus et la façon dont ils investissent leur organisation, leur poste de travail et les missions qui leur sont confiées. Elles permettent d'étudier les motivations à entrer dans une profession et les manières dont les valeurs et les engagements personnels sont (ou non) convertis dans l'activité professionnelle². La notion d'engagement, particulièrement polysémique, renvoie aussi plus particulièrement à une dimension politique et militante, et à la façon dont celle-ci peut se déployer au travers de l'activité professionnelle. S'il existe de nombreux travaux sur les professionnels de justice engagés³ ou sur l'engagement des

¹ Les travaux de Charlène Charles ont par exemple documenté ce phénomène en protection de l'enfance. C. Charles, « Le travail social en intérim. Le cas des éducateur.rices intérimaires dans les foyers de l'enfance », *Sociologie*, 2019/4, vol. 10, p. 435-449.

² M. Simonet, « Le monde associatif : entre travail et engagement » in N. Alter (dir), *Sociologie du monde du travail*, Paris, PUF, 2006, p. 61-79 ; S. Nicourd, « Parcours d'engagements en sociologie. Entretien avec P. Tripier et C. Dubar », *Sociologies Pratiques*, 2007/2, 15, p. 25-38.

³ V. Roussel, « Les magistrats français, des *cause lawyers* malgré eux ? », *Politix*, 2003/2, n°62, p. 93-113 ; L. Willemez, « Engagement professionnel et fidélités militantes. Les avocats travaillistes dans la défense judiciaire des salariés », *Politix*, 2003/2, n°62, p. 145-164 ; L. Israël, « 5. Quand les professionnels de justice revendiquent leur engagement » in J. Commaille et M. Kaluszynski (dir.), *La fonction politique de la justice*, La Découverte, 2007, p. 119 -142.

professionnels dans le travail social⁴, les travaux portant spécifiquement sur le sens du travail et l'engagement des professionnels de la PJJ sont plus rares. On dénombre quelques travaux sur la profession d'éducateur⁵ et sur leur identité professionnelle⁶. Les récentes études menées dans le cadre de l'observatoire de la formation de l'ENPJJ par Marie Frouin et Thibault Delfavero permettent également de mieux connaître les caractéristiques sociales des éducateurs et directeurs de service ainsi que les motifs d'engagement des nouveaux entrants la PJJ⁷. Les travaux de Maël Virat portant sur la charge émotionnelle chez les professionnels de la PJJ montrent quant à eux le lien entre les contraintes structurelles de l'institution qui empêchent les professionnels d'agir selon leurs convictions éthiques et la souffrance des professionnels qui peut mener à des processus de désengagement (absentéisme, démission, etc.)⁸.

Dans le prolongement de ces travaux, cet appel à projets a ainsi pour vocation d'interroger les notions de sens au travail⁹ et d'engagement¹⁰ dans le contexte spécifique de la PJJ et ainsi de dégager des pistes d'analyse pour comprendre la crise des vocations et pour y remédier.

Délimitations de l'appel à projets

Les propositions de recherche pourront porter sur l'ensemble des professionnels de la PJJ du secteur public et du secteur associatif habilité. Une perspective comparatiste entre les deux pourrait être intéressante.

Une attention particulière portée à l'ensemble des échelons hiérarchiques (éducateur, cadre, direction) et à la variété des statuts (fonctionnaires, contractuels du secteur public et salarié en contrat à durée indéterminé et en contrat à durée déterminée du secteur associatif) sera appréciée.

⁴ J.-F. Gaspar, *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Enquêtes de terrain », 2012 ; Y. Molina, « Quels engagements pour les professions sociales ? » *Les Politiques Sociales*, 2013/2 n° 3-4, 2013, p. 94-108 ; N. Duvoux et P. Mutuel, « Chapitre 11 – Engagements et sens du travail. Entre normalisation et renouvellement du militantisme : enquête sur les pratiques et représentations des intervenants sociaux », in O. Giraud et N. Vezinat (coord.), *Les droits sociaux au travail*, Toulouse, Octares Editions, 2020.

⁵ S. Houadfi, « Education, protection et contrôle de la jeunesse. Contribution à une sociologie des professionnel.le.s de la prise en charge socio-judiciaire », Thèse de sociologie, Université de Lille, 2019 ; S. Bernard, « Redonner du sens à l'engagement éducatif en protection de l'enfance. Le cas des lieux de vie et d'accueil coopératifs », *Vie sociale*, 2024/1, p. 133-144 ; C. Lenzi et B. Pény (dir.), *L'ordre éducatif recomposé. L'art de la prudence dans l'accompagnement des mineurs sous main de justice*, Rapport pour le compte du GIP Mission de recherche Droit et Justice (CNRS et ministère de la Justice), décembre 2015.

⁶ N. Sallée, « Des éducateurs dans l'État. Logiques syndicales et identité professionnelle à la Protection judiciaire de la jeunesse », *Terrains et travaux*, 2014/2, vol. 25, p. 75-93.

⁷ M. Frouin, « Etude sur le processus de professionnalisation des éducateurs et des directeurs de services de la PJJ. Une analyse des discours des néo-titulaires sur leur formation initiale et leur prise de fonction », Rapport d'étude, ENPJJ, Juin 2023 ; M. Frouin et T. Delfavero, « Enquête sociodémographique : formation statutaire des éducateurs 2024-2025 », Rapport d'étude, ENPJJ, Septembre 2024.

⁸ M. Virat (dir.), « Charge émotionnelle au travail, satisfaction et stress post-traumatique des professionnels éducatifs de la PJJ », Rapport de recherche, ENPJJ, Décembre 2024.

⁹ N. Commeiras et alii (dir.), *Le sens au travail. Enjeux de gestion et de société*, Caen, EMS Editions, 2022, 348 p. ; Brigitte Bouquet, *Ethique et travail social : une recherche de sens*, Dunod, 2017, 271 p. ; C. Brunet, « La crise de sens dans les métiers de l'humain », *V.S.T.*, 2024, n°161/1, p. 42-45.

¹⁰ H. S. Becker, « Notes sur le concept d'engagement », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 11 | 2006, mis en ligne le 28 septembre 2008, consulté le 25 février 2025 ; F. Sawicki, J. Siméant, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français », *Sociologie du Travail*, 2009, Vol. 51, n° 1, p.97-125 ; L. Mathieu, « Sociologie des engagements ou sociologie engagée ? » *SociologieS*, 2015 ; A. Bidet et C. Gayet-Viaud, *L'engagement comme expérience*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2023.

Axes de recherche possibles

Les recherches pourront porter sur un ou plusieurs des axes suivants, ou proposer d'autres axes.

AXE 1 – L'engagement professionnel à la protection judiciaire de la jeunesse

Ce premier axe vise à analyser les logiques de l'engagement dans les métiers de la PJJ et ses transformations au regard des mutations du travail en général et des politiques sociales et judiciaires en particulier. A travers l'analyse des représentations et des pratiques professionnelles, il s'agira également d'étudier les modalités de cet engagement et la façon dont il se déploie ou non selon les positions et les caractéristiques des agents publics et des professionnels du milieu associatif.

- Quel sens les professionnels de la PJJ donnent-ils à leur travail ? Quels sens donnent-ils à la notion d'engagement ? Quels sont les liens entre engagement personnel et engagement professionnel et comment s'articulent-ils ?
- S'engage-t-on différemment dans le secteur public et dans le secteur associatif habilité à la PJJ ?
- Pour quelle raison quitte-t-on le secteur public pour le secteur associatif et inversement ?
- Les professionnels de la PJJ politisent-ils leur engagement dans ces métiers du champ du travail social et auquel cas, quelle forme prend cette politisation ? Quelle forme prend le travail militant dans les associations habilitées et leurs fédérations ?
- Existe-t-il des différences dans l'appréhension de l'engagement entre les professionnels de la PJJ, ceux de l'aide sociale à l'enfance et les professionnels du travail social en général ?

AXE 2 – Recomposition des identités professionnelles et des formes d'engagement

Ce deuxième axe vise à documenter les recompositions des identités professionnelles ainsi que les mutations des formes et des justifications de l'engagement au sein de la PJJ, en particulier au regard du renouvellement des générations de travailleurs de la PJJ.

- Observe-t-on des effets de génération dans le sens donné au travail et/ou dans les logiques d'engagement dans ces métiers ?
- Quels sont les effets de l'ancienneté sur l'engagement des professionnels de la PJJ au cours de la carrière et sur le sens qu'ils donnent à leurs missions ? Observe-t-on des transformations dans leur engagement ?
- Quels sont les effets de l'hétérogénéisation des statuts des professionnels (fonctionnaires, réservistes, contractuels, salariés, etc.) de la PJJ sur les identités professionnelles ? Quels effets sur les collectifs de travail ?
- Comment les frontières entre vie personnelle et activité professionnelle s'articulent-elles ?

AXE 3 – Crise de l'engagement et difficulté de recrutement

Ce troisième axe vise à analyser l'imbrication des logiques individuelles et les mécanismes socio-politiques qui conduisent à une baisse d'attractivité des métiers de la PJJ.

- En quoi les orientations en matière de politiques publiques, les mutations du champ du travail social et les conditions concrètes d'exercice du métier affectent (ou non) les vocations chez les professionnels de la PJJ ?

- Les valeurs des professionnels entrent-elles parfois en tension avec les évolutions de l'institution ? Comment les professionnels gèrent-ils individuellement et collectivement les dilemmes éthiques qui en découlent ?
- Quelles sont les logiques et les conditions qui amènent les professionnels de la PJJ à démissionner en cours de formation ou en cours de carrière, ou à réaliser une mobilité externe dans d'autres administrations ou vers le secteur associatif ?
- Observe-t-on des spécificités propres aux différents niveaux hiérarchiques pour ces différentes questions ?

Recommandations générales

Dans la sélection des projets, la DPJJ sera particulièrement attentive aux aspects suivants :

- L'apport général à la connaissance des phénomènes étudiés, autant que la contribution aux réflexions autour des politiques publiques et des pratiques de terrain.
- Le fait d'envisager le recueil de données dans différents types d'établissements et de services du secteur public et du secteur associatif.
- La faisabilité des enquêtes et l'anticipation des questions d'accès aux terrains.
- L'assise théorique de la proposition et son éventuelle dimension pluridisciplinaire.

Durée de la recherche

24 mois maximum.

Budget de la recherche

Le budget alloué à ce projet est de 70 000 euros.

Livrables attendus

Une note méthodologique de 10 pages.

Un rapport d'avancement de 10 pages.

Un rapport de recherche de 80 pages, hors annexes.

Une synthèse de 10 pages (principaux résultats des enquêtes).

Modalités de candidature

Le dossier (contenu dans **un seul document, au format PDF**) se composera, dans cet ordre :

- d'un résumé (1 page maximum),
- du projet (10 pages maximum),
- du dossier administratif et financier,
- de la présentation de l'équipe de recherche (CV d'1 page maximum par membre), de la structure porteuse et des éventuels partenaires.

Dans cette proposition, doivent figurer la présentation des enjeux du projet, son dispositif méthodologique, la population d'enquête ciblée, les terrains envisagés et le dispositif éthique et déontologique adopté.

Le dossier finalisé sera envoyé à Alice Simon, responsable du pôle recherche, à ces deux adresses : serev.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr et alice.simon@justice.gouv.fr **avant le 28 juin 2025.**

Un accusé de réception vous sera envoyé.

Modalités de sélection

1. Chaque proposition sera évaluée par un comité de sélection.

2. Les équipes dont la proposition aura retenu l'attention du comité seront auditionnées.
3. Une convention sera signée entre la DPJJ et la structure de l'équipe lauréate.